

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Mardi 25 mai 2021

CCPC/2021145-003

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS.

Date de convocation : 18 mai 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Proposition de poste mutualisé suivi étude marketing territorial et déploiement d'un plan d'actions à l'échelle du PNR Pyrénées Catalanes

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle qu'en date du 13 avril dernier, le PNR des Pyrénées Catalanes en partenariat avec les intercommunalités membres, a réuni un comité de pilotage dans l'optique de réaliser une étude accompagnée d'un plan d'action partagé portant sur le marketing territorial.

Lors de cette première réunion du comité de pilotage il a été précisé l'intérêt du projet : sur 2 ans cette étude aura comme principal objectif de définir une stratégie opérationnelle permettant de travailler sur l'image et la notoriété du territoire, son attractivité, l'installation ou la reprise d'activités économiques.

Le Président explique que pour faire vivre la dynamique initiée avec le bureau d'études, le PNR et les intercommunalités, il est proposé de financer un poste mutualisé sur la durée du projet (2 ans) avec comme missions (cf fiche LEADER jointe):

1. Assurer le pilotage et le suivi de l'étude visant à définir une stratégie de marketing territorial
2. Assurer le pilotage global de la mise en œuvre de la stratégie (coordination des acteurs, accompagnement des porteurs de projets, recherche de financements, etc)
3. Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions portées par le PNR et les intercommunalités

Il insiste en indiquant que le financement de ce poste serait pris en charge par le PNR, les intercommunalités (à hauteur de 9035.49 € chacune) et l'Europe (Programme LEADER), suivant plan de financement détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT			
Précisez si les montants sont Hors Taxes (HT)			<input type="checkbox"/>
Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses <small>(Dépenses faisant l'objet d'une facturation ; frais salariaux ; déplacements, hébergements, restauration, Formation,...)</small>	Montants	Source	Montants
Frais salariaux	72 938.56	Europe (Préciser)	40 000
Coûts indirects (15%)	10 940.78	Etat	
		Conseil régional	
		Conseil départemental	
		Autres financements publics (communautés de communes partenaires : soit 9035.49x3	27103.48
		Autres financements privés (préciser)	
		Recettes éventuelles	
(...)		Autofinancement (20%)	16 775.88
		Contributions en nature	
TOTAL des dépenses	83 879.35	TOTAL des recettes	83 879.35
Dans le cas où le projet génère des recettes, préciser et détailler leur nature :			

Le recrutement d'un chargé de mission interviendrait à partir juin 2021.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le financement de ce poste mutualisé avec un coût pris en charge par l'intercommunalité Pyrénées Catalanes, à hauteur de 9035.49€ pour 2 ans
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 mai 2021

Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 26-05-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

